

Question écrite à la Secrétaire d'Etat à la Lutte contre la pauvreté, à l'Égalité des chances, aux Personnes handicapées, et à la Politique scientifique, chargée des Grandes Villes, adjointe au ministre des Finances sur « Les discriminations au logement. » 18/11/2016

Début novembre 2016, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, Unia, a lancé un outil en ligne pour permettre aux candidats locataires de vérifier s'ils ont été victimes de discrimination à la suite d'un refus de logement ou d'une simple visite. Le site internet est une feuille de route pour les associations de terrain ou les candidats locataires. Différents scénarios sont exposés ainsi que les démarches concrètes à suivre afin de donner le plus de chances possibles à une éventuelle plainte en justice ou à un signalement chez Unia en cas de discrimination. 1. Combien de plaintes ont été déposées et combien de signalements ont été signalés auprès d'Unia pour des discriminations dans le domaine du logement au cours de ces cinq dernières années? Quelles conclusions en tirez-vous? 2. Quelles sont les motifs de discriminations dans le domaine du logement le plus souvent évoqués? 3. Combien de fois l'outil en ligne a-t-il été utilisé depuis son lancement? Peut-on déjà constater une augmentation des signalements?

Réponse de la Secrétaire d'Etat :

Je vous remercie pour votre question. Bien qu'il s'agisse d'une matière communautaire, c'est bien volontiers que je vous fournis quelques données que j'ai reprises du Rapport de 2015 exprimé en chiffres d'Unia. Vous pouvez le consulter sur : http://unia.be/files/Documenten/Cijfersverslag_2015.pdf. En 2015, Unia a ouvert 383 dossiers sur d'éventuels cas de discrimination dans le domaine des biens et des services. La grande majorité de ces dossiers concernait des problèmes de logement (159 dossiers, soit 42 %). 91 % des cas de discrimination au logement appartenaient au marché de la location privée. Environ un tiers des dossiers concernaient un cas de discrimination sur base d'un handicap. Ce que l'on peut appeler des considérations "raciales" ont été relevées dans un peu moins d'un tiers des dossiers relatifs aux biens et services. Il s'agissait surtout de dossiers relatifs au logement (refus de louer à quelqu'un d'origine étrangère). On ne constate aucune augmentation particulière des cas rapportés dans le domaine de la location.